



BELOR

www.belor.be – info@belor.be

BELOR a.s.b.l.
Organisme de contrôle agréé et accrédité
Siège social : Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne
Tél. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16



N° 355-INSP

RAPPORT 1033459

CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES A BASSE TENSION

Date du contrôle : 27/02/2015 Rapport précédent: Compteur GRD : 126350259 Index : 34906kWh
Scellé Belor : Placé PA/absent/N°..... Code EAN : à fournir / 54 14 4902 0706 6200 6

Renseignements Belor
Inspecteur : Frédéric MOMMART GSM : 0475/55.27.97 Ordre de service : N°11328
Appareils de mesures utilisés : N° MME 10 Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200 / PGM_200
Type de lieux : Domestiques Art.86 / 87 du R.G.I.E

Renseignements d'identification

Propriétaire/demandeur/adresse: Mme Vanderborght et Mme greenstein
Adresse du bâtiment : rur brigade Piron 205 A - 6061 Montignies sur samblre
Type de locaux compris dans le bâtiment : maison / rez / étages / cave / grenier / appartement / annexe / sauna / piscine / PV
Installateur / adresse : Néant / TVA / N° CI : Néant /

Objet de la visite

- Examen de conformité avant mise en service : Nouvelle art.270 Modification art.270 Chantier art.270
 Visite de contrôle périodique : installation existante art. 271 / 271bis / 278 du R.G.I.E
 Visite de contrôle avant tout renforcement de puissance art.276 du R.G.I.E
 Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation : art.276bis : descriptif à réaliser art.271 / art.271bis

Description générale

Fondations du bâtiment Avant 10.1981 / Installation électrique Avant/Après 1.10.1981 / Date compteur : 1989
Tension de service: Mono 230V 2 X 230V 3 X 230V 3 X 400V + N / Protection compteur: teco nv max 40 A
Colonne d'alimentation du tableau principal : 4 x 6 mm² / Différentiel/général : 25A/300mA / type : A
Nombre de tableaux : 1 / Nombre de circuits terminaux : 3 / Type d'électrode de terre : Picquet

Contrôle par mesures

Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : 29.8Ω CONFORME
Valeur du niveau d'isolement général : 4.09MΩ CONFORME
Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE : CONFORME

Contrôle visuel hors tension

Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : CONFORME
Contrôle de l'état (fixations, détérioration, ...) du matériel électrique fixe : CONFORME
Contrôle du repérage / identification des circuits / indication tension de service : CONFORME
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques : CONFORME
Contrôle des appareils électriques fixes ou à poste fixes : CONFORME
Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits : CONFORME

Contrôle visuel sous tension : Non contrôlé car installation hors tension

Contrôle du bouton test des différentiels : CONFORME
Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels : CONFORME

Contenu du rapport

Page 2: Obligations - Consignes de sécurité et d'interdictions - Assurance QA -
Notes - Remarques

Photos pour le dossier

Ordre de service - Schémas électriques
Bâtiment - Locaux encombrés / inaccessibles

Conclusion : Le présent PV de contrôle correspond à l'état de l'installation électrique au moment de sa vérification et seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques et peut être mise en service

- Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur avant le **27/02/2040**
- Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'inspecteur de l'organisme de contrôle agréé.

Prochaine visite merci de prendre rendez-vous avec notre bureau au 010/45.41.06 ou via info@belor.be

Signature de l'inspecteur

Nom de la personne présente sur place

Visa du GRD

Mr Balfroid

Remmart